

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 22

N° ordre  
22-56

N° ordre dans la séance :  
DE-29092022-18

Date de la convocation :  
20/09/2022

Date de l'affichage :

**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Marc GUILLAND, Anne-Laure PETITE, Adjoint, Déborah GLEYZE, Loïc MONTEIRO, Katerina CHAPMAN, David TREBOZ, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Thierry DRAPIER, Emilie VALTON, Joëlle TRABALZA, Nadine BRAVI, Mickaël MOUTOT, Christelle MARCHAND, Dominique SCALMANA, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Thierry CURTELIN conseillers

**Absents excusés :** Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à Danielle RAVIER), Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Emilie VALTON.

**Secrétaire de séance :** Mickaël MOUTOT

**OBJET : CESSION DU LOGEMENT MONIN**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance en date 19 mai 2022, a décidé de mettre en vente l'ancien cabinet du docteur MONIN sis 10 rue des Frères Serpollet – 01350 Culoz. Il rappelle que ce bien a été estimé par France Domaine le 29/09/2021 au prix de 105 000 €. Compte tenu de ses caractéristiques (emplacement, ascenseur, superficie...), et du marché actuel, le prix a été fixé à 149 000 €. Par ailleurs, afin d'optimiser les chances de vendre le bien rapidement, il a été décidé de se faire accompagner par l'agence immobilière Concept IMMO en signant un mandat exclusif de vente, les honoraires ayant été fixés à 7% d'un prix de vente.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux offres fermes d'achat ont été formulées. Une à 125 000 € et une à 130 000 €. Il propose de retenir cette dernière formulée par Madame Murielle TALIN VIZIOZ.

Les conditions de cession sont résumées comme suit :

- **Acquéreur :** Madame TALIN VIZIOZ Murielle
- **Conditions suspensives :** obtention d'un prêt de 40 000 €
- **Désignation des biens vendus :**

Section	N°	Adresse	Type
AP	390	10 rue des Frères Serpollet – 01350 Culoz	Appartement de type 5 + 1 cave

- **Prix de vente :** 130 000 €
- **Honoraires agence immobilière :** 9100 € (soit 7% du prix de vente)
- **Prix net vendeur :** 120 900 €

Au regard de ces éléments, il demande à l'assemblée de se prononcer sur les conditions de vente du bien.

Vu la délibération n°22-25 du 19 mai 2022 relative à la cession du logement MONIN ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 29 septembre 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE la cession, dans les conditions mentionnées ci-dessus, du logement MONIN à au prix de 130 000 € frais d'Agence inclus ;**

**APPROUVE le versement de la commission de 9100 € à l'Agence CONCEPT IMMO, soit un prix net vendeur de 120 900 €,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant ;**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.**

**Le Maire  
Franck ANDRE-MASSE**

